SMALTO

Société Anonyme

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2013

2 rue de Bassano
75116 PARIS

Société Anonyme au capital de 4.385.896,40 Euros
RCS Paris 338 189 095

AUDIT ET CONSEIL UNION
17, bis rue Joseph-de-Maistre
75876 Paris Cedex 18
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

DELOITTE & ASSOCIES
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-Sur-Seine Cedex
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

SMALTO

Société Anonyme

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2013

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2013, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société SMALTO, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables, notamment pour ce qui concerne les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et les impôts différés selon les méthodes décrites dans les notes 2.1, 2.2 et 3.1, 2.8 et 3.13 de l'annexe relatives aux règles et méthodes comptables applicables respectivement aux écarts d'acquisition, aux immobilisations incorporelles et aux impôts différés.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par le groupe relatives à l'évaluation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et impôts différés et, sur la base des éléments disponibles à ce jour nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues par le groupe au 31 mars 2013.

Votre groupe comptabilise des provisions pour dépréciation de ses stocks de marchandises et d'approvisionnements. Les modalités de détermination de ces provisions sont décrites dans la note 2.5 « Stocks » de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été amenés à valider les méthodes de dépréciation utilisées et à vérifier leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-Sur-Seine, le 11 septembre 2013

Les Commissaires aux Comptes

AUDIT ET CONSEIL UNION

Jean-Marc FLEURY

DELOITTE & ASSOCIES

Albert AIDAN

Etats financiers du Groupe SMALTO

31 mars 2013

Sommaire

- **Compte de résultat consolidé** 3
- **Bilan consolidé**
  - **Actif** 4
  - **Passif** 5
- **Tableau des flux de trésorerie consolidé** 6
- **Tableau de variation des capitaux propres consolidés** 7
- **Annexe consolidée**

Note 1 GENERALITES 10
Note 1.1 Présentation du groupe et historique 10
Note 1.2 Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture des comptes. 11
Note 1.2.1 Faits marquants de l'exercice 11
Note 1.2.2 Evénements postérieurs au 31 mars 2013 13
Note 1.3 Organigramme, périmètre et méthodes de consolidation au 31 mars 2013 14
Note 1.3.1 Organigramme du groupe SMALTO au 31 mars 2013 14
Note 1.3.2 Périmètre de consolidation du groupe SMALTO au 31 mars 2013 14
Note 1.3.3 Méthodes de consolidation du groupe SMALTO au 31 mars 2013 15
Note 2 Principes, REGLES ET METHODES comptables 16
Note 2.1 Ecart d'acquisition 16
Note 2.2 Immobilisations corporelles et incorporelles 17
Note 2.3 Immobilisations financières 18
Note 2.4 Créances clients et comptes rattachés 18
Note 2.5 Stocks 18
Note 2.6 Dépréciation d'actifs 19
Note 2.7 Disponibilités et Valeurs mobilières de placements 19
Note 2.8 Impôts différés 19
Note 2.9 Provisions 20
Note 2.10 Emprunts 20
Note 2.11 Chiffre d'affaires 20
Note 2.12 Résultat financier 20
Note 2.13 Résultat exceptionnel 21
Note 2.14 Résultat par action 21
Note 2.15 Droit individuel à la formation 21
Note 2.16 Crédit Impôt recherche 21
Note 2.17 Méthodes préférentielles 21
Note 3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN 22
Note 3.1 Immobilisations incorporelles 22
Note 3.2 Immobilisations corporelles 23
Note 3.3 Immobilisations financières 23

Note 3.4 Stocks et en-cours 24
Note 3.5 Valeurs mobilières de placements 24
Note 3.6 Créances et Dettes 25
Note 3.6.1 Créances 25
Note 3.7 Echéance des créances et des dettes 26
Note 3.7.1 Echéances des créances 26
Note 3.7.2 Echéances des dettes 26
Note 3.8 Comptes de régularisation 26
Note 3.8.1 Comptes de régularisation actifs 26
Note 3.8.2 Comptes de régularisation passifs 27
Note 3.9 Disponibilités et trésorerie nette 27
Note 3.10 Capitaux propres 27
Note 3.11 Provisions pour risques et charges 28
Note 3.12 Dettes financières 29
Note 3.13 Impôts différés 29
Note 3.13.1 Analyse de la charge d'impôt : 29
Note 3.13.2 Analyse des impôts différés au bilan : 30
Note 3.13.3 Preuve d'impôts 30
Note 4 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT 31
Note 4.1 Chiffre d'affaires 31
Note 4.2 Résultat d'exploitation 32
Note 4.3 Dotations et Reprises sur amortissement et provision d'exploitation 32
Note 4.4 Résultat financier 33
Note 4.5 Résultat exceptionnel 33
Note 4.6 Valeurs mobilières donnant accès au capital 33
Note 5 Effectif ET REMUNERATION DES DIRIGEANTS 34
Note 6 LITIGES 35
Note 6.1 Litiges fiscaux 35
Note 6.1.1 Luxury Distribution Cannes 35
Note 6.1.2 Francesco Smalto International 35
Note 6.2 Autres litiges 36
Note 7 ENGAGEMENTS HORS BILAN 36
Note 7.1 Engagements donnés 36
Note 7.2 Engagements reçus 36
Note 7.3 Entreprises Liées 37
Note 7.4 Autres engagements hors bilan 37
Note 7.4.1 Droit Individuel à la Formation (DIF) 37

Compte de résultat consolidé

(en K€)		31/03/2013	31/03/2012
1) Chiffre d'affaires	Note (4.1)	25 357	26 762
2) Autres produits d'exploitation		2 113	1 309
3) Achats consommés		-12 126	-13 140
4) Charges de personnel		-6 053	-6 511
5) Autres charges d'exploitation		-7 823	-6 825
6) Impôts et taxes		-349	-376
7) Dotations aux amortissements et provisions	Note (4.3)	-687	-769
8) Compte de liaison - Exploitation			
I - RESULTAT D'EXPLOITATION	Note (4.2)	431	450
2) Produits financiers		112	413
3) Charges financières		-413	-385
II - RESULTAT FINANCIER	Note (4.4)	-301	29
1) Produits exceptionnels		114	17
2) Charges exceptionnelles		-237	-169
IV - RESULTAT EXCEPTIONNEL	Note (4.5)	-123	-152
Impôts sur les bénéfices		0	-1
Impôts différés		96	227
V - IMPOTS SUR LES RESULTATS		95	225
VI - RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		-89	101
Amortissement écart d'acquisition		-256	-72
VII - RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		-345	29
Intérêts minoritaires			
RESULTAT NET (Part du groupe)		-345	29

Résultat par action			
Nombre d'action		21 929 482	21 073 822
Résultat net par action		-0.016	0.001
Résultat dilué par action			
Nombre dilué d'action	Note (4.6)	39 758 501	36 893 841
Résultat net dilué par action		-0.003	0.006

Bilan consolidé

(en K€)

Actif	Note	MONTANTS BRUTS au 31/03/13	AMORT. & PROVISIONS au 31/03/13	MONTANTS Nets au 31/03/13	MONTANTS Nets au 31/03/12
Ecarts d'acquisition		1 440	368	1 072	1 328
1) Concessions et brevets		855	385	470	310
2) Droit au bail		9 160		9 160	9 164
3) Fonds de commerce					
4) Autres immobilisations incorporelles		3 132		3 132	3 132
Immobilisations Incorporelles	(3.1)	13 147	385	12 761	12 605
1) Constructions					
2) Installations techniques		104	97	8	13
3) Autres immobilisations corporelles		4 581	4 040	542	640
4) Immobilisations corporelles en cours		32		32	55
Immobilisations corporelles	(3.2)	4 718	4 136	581	708
1) Autres immobilisations financières		455		455	422
Immobilisations Financières	(3.3)	455	0	455	422
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		19 759	4 890	14 870	15 063
1) Stocks Matières Premières		726	5	721	572
2) Stocks d'encours		95		95	101
3) Stocks de pdts interm.& finis		147		147	189
4) Stocks de marchandises		7 010	560	6 450	5 819
Stocks et encours	(3.4)	7 978	565	7 413	6 682
2) Clients et comptes rattachés	(3.6.1)	9 049	861	8 188	9 197
Créances clients et comptes rattachés		9 049	861	8 188	9 197
1) Créances sociales	(3.6.1)	10		10	10
2) Créances fiscales	(3.6.1)	1 096		1 096	726
3) Comptes courants débiteurs	(3.6.1)				
4) Débiteurs divers	(3.6.1)	674	5	669	710
5) Créances fiscales IS	(3.6.1)	486		486	444
6) Impôts différés actifs	(3.13)	4		4	3
7) Total comptes de régularisation actif	(3.8.1)	680		680	304
Autres créances et comptes de régularisation		2 949	5	2 944	2 198
1) Valeurs mobilières de placements		64	25	40	103
2) Disponibilités		4 034		4 034	855
Trésorerie	(3.9)	4 098	25	4 073	957
TOTAL ACTIF CIRCULANT		24 074	1 456	22 618	19 034
TOTAL ACTIF		43 834	6 345	37 488	34 097

Bilan consolidé

(en K€)

Passif	Note	MONTANTS au 31/03/2013	MONTANTS au 31/03/2012
1) Capital		4 386	4 215
2) Primes sur le capital		17 128	16 944
3) Réserves		4 153	4 058
2) Réserves consolidées		-10 945	-10 879
CAPITAUX PROPRES EN VALEUR HISTORIQUE		14 721	14 337
Ecart conversion capitaux propres		-744	-773
CAPITAL ET RESERVES		13 977	13 563
RESULTAT DE L'EXERCICE		-346	29
Ecart de conversion sur le résultat		7	0
CAPITAUX PROPRES - PART GROUPE		13 638	13 593
1) Résultat des minoritaires		0	0
2) Réserves des minoritaires		0	0
CAPITAUX PROPRES - MINORITAIRES		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(3.10)	13 638	13 593
1) Provisions impôts différés	(3.13)	1 258	1 163
2) Provision pour risques & charges	(3.11)	425	345
3) Ecart d'acquisition négatif		0	0
PROVISIONS		1 683	1 508
1) Emprunts obligataires convertibles	(3.12)	9 042	6 626
2) Dettes financières diverses	(3.12)	2	502
3) Dettes financières Crédit Bail	(3.12)	37	52
4) Concours bancaires courants	(3.9)	1 053	1 644
5) Total Intérêts courus non échus	(3.12)	211	165
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		10 344	8 990
1) Fournisseurs	(3.6.2)	10 097	8 026
2) Avances et acomptes reçus / com.	(3.6.2)	134	206
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		10 231	8 233
1) Dettes sociales	(3.6.2)	1 155	1 154
2) Dettes fiscales	(3.6.2)	395	404
3) Comptes courants créditeurs	(3.6.2)	0	0
4) Dettes fiscales (IS)	(3.6.2)		
5) Dettes diverses	(3.6.2)	18	142
6) Total comptes de régularisation passif	(3.8.2)	23	75
AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION		1 591	1 775
TOTAL DETTES		22 167	18 997
TOTAL PASSIF		37 488	34 097

Tableau des flux de trésorerie consolidé

(En K€)	31/03/2013	31/03/2012
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
RESULTAT NET	-346	29
Part des minoritaires dans le résultat stés intégrées		
Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation		
Dotations aux Amortissements et provisions	660	463
Reprises des Amortissements et provisions	-16	-201
Plus et moins values de cession		3
Impôts différés	96	227
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	395	521
Variation des frais financiers	45	-11
Variation nette exploitation	1 856	-1 925
Var° de stock	-734	-320
Var° des Créances d'exploit°	638	-1 124
Var° des Dettes d'exploit°	1 951	-481
Variation nette hors exploitation	-469	-423
Var°des créances hors exploitation	-3	-307
Var°des dettes hors exploitation	202	-172
Var°des comptes de liaison	-240	-19
Charges et produits constatés d'avance	-428	76
Pertes & gains de change		
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1 432	-2 359
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 827	-1 838
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaisst / acquisition immos incorporelles	-175	-35
Décaisst / acquisition immos corporelles	-167	-216
Encaisst / cession d'immos corp et incorp		15
Décaisst / acquisition immos financières	-37	-43
Encaisst / cession immos financières	3	44
Tréso.nette /acquisitions & cessions de filiales		0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-376	-234
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports	355	961
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		
Dividendes versés aux minoritaires		
Variation des autres fonds propres		
Encaissements provenant d'emprunts	2 417	
Remboursement d'emprunts	-516	-979
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 257	-17
VARIATION DE TRESORERIE	3 707	-2 089
Incidences des variations de taux de change	0	21
TRESORERIE A L'OUVERTURE	-687	1 382
Reclassement de trésorerie		
TRESORERIE A LA CLOTURE	3 021	-686

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Postes	Capital social	Primes sur le capital	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Ecart de conversion (1)	Capitaux Propres part groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux Propres consolidés
Valeurs au 31/03/2012	4 215	16 944	-6 822	29	-773	13 593		13 593
Variation Capital	171	184				355		355
Variation Ecart conversion					29	29		29
Résultat de l'exercice				-346		-346		-346
Mouvements / réserves conso			36	-29		7		7
Valeurs au 31/03/2013	4 386	17 128	-6 786	-346	-744	13 638		13 638

(1) Les écarts de conversion correspondent à la conversion des comptes de la filiale Suisse (FRANCESCO SMALTO (SUISSE) Sàrl) en monnaie de consolidation, au taux de clôture pour le bilan et taux moyen pour le compte de résultat.

Annexe

Groupe SMALTO

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES
AU 31 MARS 2013

NOTE 1 GENERALITES

Note 1.1 Présentation du groupe et historique

SMALTO a été constituée le 11 juillet 1986 par apport en numéraire en capital pour un montant de 5 000 euros.

SMALTO est spécialisée dans la création et la distribution de vêtements et d'accessoires pour hommes, avec un positionnement orienté haut de gamme.

La société mère initialement nommée SMALTO Holding a successivement changé de dénomination sociale : DS Holding en juillet 2008 puis SMALTO en avril 2009.
Par simplification, nous utiliserons ci-après uniquement le nom SMALTO pour qualifier cette Société, quelle que soit la période où l'on se place.

L'exploitation de la marque Smalto est déclinée à travers les métiers suivants :

- **La couture** : les pièces d'habillement sont réalisées intégralement sur mesure par l'atelier Smalto à Paris.

- **Le prêt-à porter** : SMALTO commercialise deux lignes de prêt-à-porter :

  - Ligne 1 « haut de gamme », griffée «Smalto avec un positionnement « tailleur-créateur ».

  - Ligne 2, « plus mode » griffée « Smalto By ».

- **Les licences :** SMALTO accorde des contrats de licence de marque dans des domaines variés liés à la mode tels que le parfum, la lunetterie, la maroquinerie ou les accessoires.

La commercialisation française et internationale des produits de prêt à porter est réalisée soit au travers de points de vente exploités directement par SMALTO (4 actuellement), soit par le biais de contrat de distribution multimarque. SMALTO est très attachée à son image de marque ; c'est pourquoi le réseau de vente est très sélectif.

Il convient de préciser que la Société n'est pas contrainte à l'établissement de comptes consolidés dans la mesure où elle ne dépasse pas les seuils réglementaires.

Les comptes consolidés au 31 mars 2010 constituaient la 1ère consolidation du groupe SMALTO.

La réalisation d'une consolidation est une volonté de la Direction Générale qui a souhaité anticiper cette éventuelle future obligation.

Note 1.2 Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture des comptes.

Note 1.2.1 Faits marquants de l'exercice

Note 1.2.1.1 Capitaux propres

Suite aux décisions du Conseil d'Administration du 15 juin 2012, agissant sur délégations de pouvoirs conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 23 septembre 2011, il a été constaté que le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 171.132 euros par création de 855.660 actions nouvelles de 0.20 euro de valeur nominale par action avec une prime d'émission de 0.30 euro par action, représentant une souscription d'un montant total, prime incluse, de 427.830 euros.

Ainsi le capital social est égal à 4 385 896.40 euros divisé en 21 929 482 actions.

Note 1.2.1.2 Regroupement des actions

Suite au Conseil d'Administration du 05 octobre 2011, il a été décidé de regrouper l'ensemble des actions composant le capital social de la Société par voie d'échange, à raison de une (1) action nouvelle, contre dix (10) actions anciennes et de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration de la Société pour procéder à toutes les formalités requises en pareille matière.

Le Conseil d'Administration a décidé que la mise en œuvre du regroupement s'effectuera selon les modalités suivantes :

— Date de début des opérations de regroupement : 25 octobre 2011 ;

— Base de regroupement : échange de 10 actions anciennes de 0,02 Euro de valeur nominale contre 1 action nouvelle de 0,2 Euro de valeur nominale portant jouissance courante à compter du 25 octobre 2011 ;

— Nombre d'actions soumises au regroupement : 208.749.971 actions de 0,02 Euro de valeur nominale chacune avant prise en compte du nombre d'actions créées par l'exercice des droits des bénéficiaires de bons de souscription d'actions et d'obligations convertibles émises ou qui seraient émises entre le 23 septembre 2011 et la date de début de l'opération de regroupement ; le nombre définitif d'actions à provenir du regroupement sera déterminé avant le 25 octobre 2011 et fera l'objet d'une publication ultérieure par la Société ;

— Les actions non présentées au regroupement à l'issu du délai de 2 ans à compter du début des opérations de regroupement, soit au plus tard le 25 octobre 2013, perdront leur droit de vote aux assemblées et leur droit aux dividendes sera suspendu.

Les actions nouvelles dont les ayants droits n'auraient pas demandé la délivrance à l'issue du délai de 2 ans susvisé pourront, le cas échéant, être vendues dans le cadre des dispositions de l'article L. 228-6 du Code de commerce relatif à la procédure de vente des actions non réclamées.

En date du 31 mars 2013, le décompte des actions SMALTO est le suivant :

- 4 138 489 actions regroupées,
- 4 761 actions non regroupées.

Le Conseil d'Administration du 05 octobre 2011 a défini les ajustements sur les Bons de souscription d'actions et sur les Obligations convertibles du nouveau nominal des actions suite au regroupement :

Bons de souscription d'actions

Le contrat d'émission des Bons de souscription d'action émis par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 prévoit, à son article 1.4 qu'en « cas de regroupement ou de division des actions, le prix d'exercice sera ajusté dans les mêmes proportions en vue de maintenir les droits des titulaires de BSA, tels qu'ils existeront à l'issue de l'Assemblée, conformément aux mécanismes de protection des titulaires de bons prévus ci-après ».

Ainsi, il a été décidé d'ajuster le prix d'exercice des Bons de souscription d'action à la suite du regroupement décidé par l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires du 23 septembre 2011.

Obligations convertibles

Le contrat d'émission des Obligations Convertibles en Actions émises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 prévoit, à son article 4.1 dernier alinéa qu'en « cas de division ou de regroupement d'actions, le nouveau nombre d'actions qui pourra être obtenu par conversion des OC après l'opération, sera déterminé en multipliant le nombre d'action qui pouvait être obtenu par conversion des OC avant le début de l'opération considérée, par le rapport [nombre d'actions composant le capital social après l'opération/nombre d'action composant le capital social avant l'opération]. Le prix d'exercice par action sera ajusté par le rapport inverse ».

Ainsi il a été décidé de modifier le nouveau nombre d'action qui pourra être obtenu par conversion des OC après l'opération de regroupement.

Cette nouvelle parité est applicable à compter du début des opérations de regroupement, soit le 25 octobre 2011.

Note 1.2.1.3 Soutien à la filiale Suisse

En date du 30 juin 2012, la société SMALTO a signé une convention de postposition avec sa filiale FRANCESCO SMALTO (SUISSE) Sàrl, les créances de SMALTO sur sa filiale seront remboursées après tout autre créancier à hauteur de la situation nette négative de FRANCESCO SMALTO (Suisse) Sàrl.

Note 1.2.1.4 Ecart d'acquisition FRANCESCO SMALTO (Suisse) Sàrl

Un protocole d'accord a été signé avec l'ancien propriétaire de FRANCESCO SMALTO (Suisse) Sàrl, mettant ainsi fin à toute demande éventuelle. Cette accord a eu pour impact la constatation d'un complément de prix de 1,4 M€ pour l'achat de la filiale Suisse. Ce complément de prix a été constaté en écart d'acquisition sur l'exercice 2010/2011.

Note 1.2.1.5 Rachat d'obligation convertibles

La SC PONTAULT DS a acheté 28 240 Obligations SMALTO pour un montant de 3.3 M€ au cours des 2 derniers exercices. Fin 2012, la SC PONTAULT DS a cédé 20 140 Obligations Smalto pour 2.4 M€, elle détient

toujours à la clôture de l'exercice 8 100 Obligations Smalto. Ces obligations ont fait l'objet d'une neutralisation dans les comptes consolidés, amenant à constater une baisse de la dette d'emprunt obligataire.

Note 1.2.1.6 Signature d'un contrat d'habilleur officiel

La Société Francesco Smalto International a signé un contrat d'habilleur officiel avec la Fédération Française de Football pour une durée de 3 ans. Ce contrat couvrira notamment la Coupe du Monde 2014 et la Coupe d'Europe 2014.

Aucun autre événement significatif ne s'est produit au cours de l'exercice écoulé.

Note 1.2.2 Evénements postérieurs au 31 mars 2013

Note 1.2.2.1 Modification du capital social et prorogation de la durée d'exercice des BSA et de la durée de souscription des OC

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juillet 2013, le capital social de la Société a été réduit de la somme de 2 192 948,20 euros afin de le porter de 4 385 896,40 euros à 2 192 948,20 euros. La somme de 2 192 948,20 euros a été affectée au compte "prime d'émission".

Le capital social est fixé à la somme de 2 192 948,20 euros (Deux Millions Cent Quatre Vingt Douze Mille Neuf Cent Quarante Huit Euros et Vingt Centimes).

Il est divisé en 21 929 482 actions de 0,10 euro chacune, entièrement souscrites et libérées.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Obligataires du 2 juillet 2013, il a été décidé :

- La prorogation de 5 ans de la durée de l'emprunt initialement fixée à 5 ans à compter du 24 juillet 2008, soit le 24 juillet 2013, pour la porter à 10 ans, soit le 24 juillet 2018 ;
- De constater la prorogation de la durée de la période de souscription des OC définie dans le contrat d'émission par référence à la date d'échéance de l'emprunt, qui est portée au 7ème jour qui précède le 24 juillet 2018, soit le 17 juillet 2018 ;
- D'approuver la modification de la parité de conversion des OC qui est dorénavant de 440 actions nouvelles pour 1 OC au lieu et place de 100 actions nouvelles pour 1 OC.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire des titulaires de Bons de Souscription du 2 juillet 2013, il a été décidé :

- D'approuver la prorogation de 5 ans de la durée d'exercice des BSA du 2 juillet 2013 au 2 juillet 2018 inclus ;
- D'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification de la parité d'exercice des BSA qui est dorénavant d'une action nouvelle de la Société pour cinq BSA au lieu d'une action nouvelle de la Société pour dix BSA ;
- D'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification du prix d'exercice des BSA qui est dorénavant de 0.10 euro par action nouvelle au lieu de 0.20 euro par action nouvelle.

Note 1.3 Organigramme, périmètre et méthodes de consolidation au 31 mars 2013

Note 1.3.1 Organigramme du groupe SMALTO au 31 mars 2013

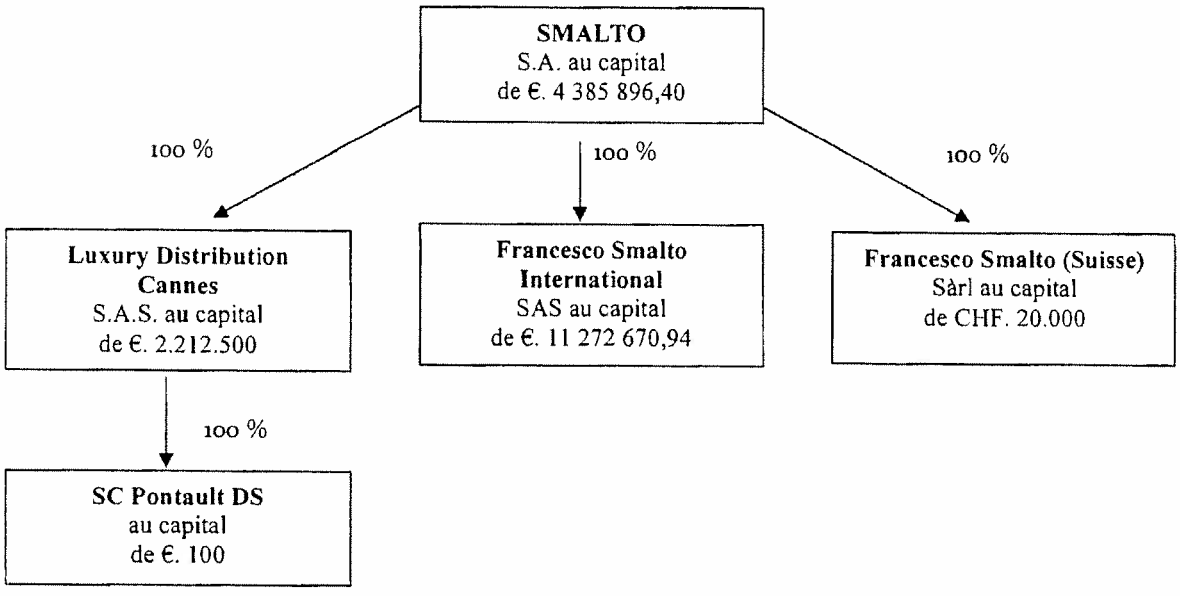

Note 1.3.2 Périmètre de consolidation du groupe SMALTO au 31 mars 2013

Nom	31 mars 2013				31 mars 2012			
	Type contrôle (*)	Méthode conso (**)	% contrôle	% intérêts	Type contrôle (*)	Méthode conso (**)	% contrôle	% intérêts
Smalto	Consolidante				Consolidante			
Francesco Smalto International (FSI)	CE	IG	100	100	CE	IG	100	100
Luxury distribution Cannes	CE	IG	100	100	CE	IG	100	100
SC Pontault DS	CE	IG	100	100	CE	IG	100	100
Francesco Smalto (Suisse) Sàrl	CE	IG	100	100	CE	IG	100	100

(*) CE = Contrôle exclusif

(**) IG = Intégration globale

Nom	Forme sociale	N° Siren	Adresse	Pays
Smalto	S.A.	338 189 095	2 rue Bassano 75116 Paris	France
Francesco Smalto International (FSI)	S.A.S.	329 120 794	2 rue de Bassano 75116 Paris	France
Luxury distribution Cannes	S.A.S.	421 600 024	2, rue de Bassano 75116 Paris	France
SC Pontault DS	S.C.	449 260 595	2, rue de Bassano 75116 Paris	France
Francesco Smalto (Suisse) Sàrl	S.A.R.L	CH-660-0185998-5	19 Quai du mont Blanc Genève	Suisse

Note 1.3.3 Méthodes de consolidation du groupe SMALTO au 31 mars 2013

Note 1.3.3.1 Première consolidation

Le Groupe a choisi d'appliquer l'option prévue par le règlement 99-02 (section V) qui permet, par dérogation, de ne pas retraiter rétroactivement les écritures relatives aux opérations d'acquisitions-cessions qui sont réalisées antérieurement à l'ouverture de l'exercice de la première consolidation. Ce traitement s'applique à l'ensemble des opérations d'acquisitions-cessions antérieures au 1er avril 2009. Les premiers comptes consolidés du Groupe ont été établis pour l'exercice clôturé au 31 mars 2010.

En l'absence des informations nécessaires, il n'avait pas pu être procédé, même partiellement, à la détermination rétroactive des écarts d'acquisition. Conformément aux dispositions du paragraphe 211 de la méthodologie relative aux comptes consolidés publiée par le Conseil National de la Comptabilité et approuvée par arrêté ministériel du 9 décembre 1986, la différence entre la valeur comptable des titres chez la société consolidante et la part de capitaux propres de l'entreprise consolidée à laquelle ils correspondent à la date de l'établissement des premiers comptes consolidés, a été portée au passif du premier bilan consolidé, dans les réserves consolidées. Ce traitement a été appliqué à l'ensemble des opérations d'acquisitions-cessions antérieures au 1er avril 2009.

Note 1.3.3.2 Consolidation

Les sociétés dans lesquelles Smalto exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont intégrées globalement.

Les comptes réciproques et les opérations réalisées à l'intérieur du groupe entre les sociétés intégrées ont été éliminés. Lors de la réconciliation des comptes réciproques les écarts non significatifs ont été traités en alignant les montants sur la position du vendeur. Les marges internes sur stocks ont été éliminées sur la base d'un taux de marge interne fixé à 25 % pour l'ensemble du groupe.

Les résultats des sociétés acquises sont intégrés à partir de la date d'acquisition. Toutes les sociétés consolidées par le Groupe ont clôturé leurs comptes au 31 mars 2013, à l'exception de la société « SC Pontault DS » qui clôture ses comptes au 31/12/2012, dont les données ont été retraitées au 31 mars 2013.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Note 1.3.3.3 Conversion

Les éléments exprimés en devises étrangères sont convertis comme suit :

- les transactions en devises sont converties au taux de la date d'opération ;
- à la clôture de l'exercice, les soldes monétaires sont évalués au taux de clôture ;
- les pertes ou profits résultant de la conversion des transactions en devises sont inclus dans les comptes de résultat.

Les états financiers des filiales étrangères exprimés en devise locale sont convertis en euros de la façon suivante :

- Les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture ;
- Le compte de résultat des sociétés étrangères est converti au taux moyen annuel ;

Les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans le poste « écart de conversion » dans les capitaux propres.

NOTE 2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux dispositions du règlement CRC n°2005-10 du 3 novembre 2005 afférent à l'actualisation du règlement CRC n°99-02 du 29 avril 1999 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques. Les notes explicatives ci-après en sont partie intégrante.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Pour établir ces informations financières, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction du groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, incorporels et corporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel et des impôts différés.

En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels, sans préjuger du résultat des actions engagées par la Direction pour accélérer le développement du Groupe, il a été pris pour hypothèse que la reprise resterait lente dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs ayant servi à l'établissement des comptes consolidés se résument comme suit :

Note 2.1 Ecart d'acquisition

L'écart de première consolidation représente la différence à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part des capitaux propres retraités des sociétés du groupe à l'exception de la société mère, la société consolidante. La différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part de situation nette des sociétés concernées à la date d'acquisition, est ventilé entre écart d'évaluation et écart d'acquisition.

L'écart d'évaluation correspond aux plus-values latentes sur éléments d'actif immobilisé. Il est porté en augmentation desdits postes à 100 % pour les sociétés intégrées globalement et suivant le pourcentage de détention pour les sociétés intégrées proportionnellement.

La partie résiduelle non affectée est portée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écart d'acquisition » et est amortie sur la durée attendue de rentabilité des capitaux investis lors de l'opération.

Conformément aux dispositions du Règlement CRC 99-02 modifié, le groupe dispose d'une fenêtre d'affectation pour procéder à l'allocation de son écart de première consolidation : la période d'affectation du prix d'acquisition d'une société court en effet jusqu'à la date de clôture de l'exercice suivant l'opération.

Les écarts d'acquisition négatifs (Badwill) sont inscrits au passif en provision pour risques et charges et font l'objet dans le cas où ils correspondraient à une prévision de pertes futures à une reprise par résultat étalée sur la durée des pertes prévues. Si l'évaluation des actifs ou des passifs identifiables a pour conséquence de faire apparaître un écart d'acquisition négatif, la constatation de ces écarts d'évaluation est limitée à due concurrence.

Les écarts d'acquisition doivent être soumis à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur cf note 2.6.

Note 2.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées :

- Des droits au bail qui sont évalués à leur coût historique (y compris frais d'acquisition), et font l'objet d'évaluations régulières auprès d'experts indépendants, et d'un calcul de valeur d'utilité par l'établissement d'actualisation de flux futurs de trésorerie estimés. Une valeur d'expertise et d'utilité inférieure aux montants inscrits dans les comptes entrainerait la constatation d'une provision.

- d'un fichier client assimilable à une part de marché. En effet, compte tenu du positionnement de Smalto dans le secteur du luxe pour hommes, les clients du fichier sont censés rester acquis à l'entreprise et peuvent être conservé par un entretien régulier. Le fichier s'apparente davantage à une part de marché et n'est donc pas amortissable. Par ailleurs, le fichier ne générant pas de flux de trésorerie largement indépendants de ceux de l'activité du point de vente, la valeur recouvrable de cet actif isolé ne peut être déterminée.

  Les autres immobilisations incorporelles concernent les logiciels, la marque SMALTO pour la classe 3. Une dépréciation sur cette valeur est comptabilisée si la base de l'activité concernée se réduit et ne permet plus de générer des flux de trésorerie nets suffisants pour justifier la valeur comptable de l'actif incorporel.

Le groupe ne dispose d'aucun frais de développement dans ses comptes consolidés au 31 mars 2013.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations :

Nature	Mode	Durée probable d'utilisation
Concessions, brevets	Linéaire	1 à 3 ans
Outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel industriel	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements, aménagements installations	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport véhicules de tourisme	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

Note 2.3 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
Les immobilisations financières sont principalement constituées de dépôts et cautionnements.

Note 2.4 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable estimée est inférieure à la valeur comptable. Les créances identifiées comme douteuses font l'objet d'une provision spécifique, déterminée au cas par cas, en fonction des garanties et des risques estimés.

Note 2.5 Stocks

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués au coût d'acquisition majoré des éventuels frais accessoires. Les stocks de produits en cours et de produits finis sont évalués au coût de revient usine, selon leur stade de fabrication à la date de clôture de l'exercice.

Des provisions sont constituées afin d'ajuster la valeur nette des stocks avec leur valeur vénale.

Les stocks présents sur les lieux de vente ainsi que les stocks résiduels présents destinés aux opérations de déstockages sont dépréciés conformément à la valeur théorique de réalisation des ventes en fonction des prix de vente historiques constatés sur l'exercice écoulé.

Pour les matières premières (tissus) rentrant dans la fabrication des pièces « couture », une opération spéciale a été décidée en collaboration avec notre principal partenaire en prêt-à-porter pour utiliser nos stocks de tissus anciens. La fabrication de ces pièces spéciales a permis de ne plus constater de dépréciation sur ce stock de tissu grâce à ce débouché.

Note 2.6 Dépréciation d'actifs

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur, l'entreprise considère les éléments externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, sont intervenus au cours de la période ou surviendront dans un proche avenir, dans l'environnement économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- Si les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de certains actifs.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par l'actif.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif, lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net de coûts de sortie.

La valeur d'usage correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession éventuelle. La société considère que la valeur d'usage correspond aux flux nets actualisés de trésorerie attendus. Ces deniers sont déterminés sur la base des données budgétaires.

Note 2.7 Disponibilités et Valeurs mobilières de placements

Les disponibilités et équivalents de disponibilités sont constitués des liquidités immédiatement disponibles et des placements à court terme, sans risque en capital, dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition. Elles sont évaluées à leur coût historique ou à leur valeur de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Les plus-values de cessions sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti.

Note 2.8 Impôts différés

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan selon la conception étendue pour tenir compte du décalage entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs.

En application de la méthode du report variable, les impôts différés sont ajustés, chaque année, en fonction des changements des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sont pris en compte :

- Lorsqu'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans le futur,
- à hauteur des passifs d'impôts différés arrivant à échéance dans la période au cours de laquelle ces actifs restent récupérables.

Note 2.9 Provisions

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Une provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée conformément à la recommandation 2003-R01 du CNC.

Note 2.10 Emprunts

Le Groupe a émis un emprunt obligataire convertible. Celui-ci est enregistré pour sa valeur historique.

Des intérêts courus sont enregistrés pour la période intercalaire entre le paiement des intérêts et la clôture de l'exercice.

Les Obligations détenues en autocontrôle inscrites à l'actif dans les comptes sociaux de Pontault DS ont été neutralisées dans le poste d'emprunt dans les comptes consolidés.

Le Groupe, par le biais de la Société Francesco Smalto International, avait souscrit à un emprunt pour une durée de 6 mois (reconductible une fois) auprès de la Société Cadanor pour financer son besoin en fonds de roulement relatif à un accroissement d'activité. Ce prêt a été remboursé sur l'exercice.

Note 2.11 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et avantages liés à la propriété.

Les rabais, remises et ristournes consentis aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes. Ils sont classés en réduction du chiffre d'affaires.

Les produits de licences et les produits de détaxes sont intégrés en chiffre d'affaires.

Note 2.12 Résultat financier

Le résultat financier est principalement constitué du résultat sur opération de change, des produits de cessions de valeurs mobilières de placements, des intérêts d'emprunts, et des provisions pour dépréciation sur valeurs mobilières de placement.

Les intérêts reçus et à recevoir sont reconnus en produits financiers.

Note 2.13 Résultat exceptionnel

D'une manière générale, les produits et charges exceptionnels enregistrent les éléments extraordinaires, c'est à dire ceux qui ne présentent pas de lien avec l'activité courante de l'entreprise.

Note 2.14 Résultat par action

Le résultat par action non dilué est calculé selon les principes énoncés par l'avis n°27 de l'Ordre des Experts-Comptables.

Il est obtenu en divisant le résultat annuel consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital.

Les effets dilutifs liés à l'existence de bons de souscription d'actions et d'obligations convertibles sont pris en compte dans le calcul du résultat net par action diluée. En cas de perte, aucun résultat net par action diluée n'est calculé.

Note 2.15 Droit individuel à la formation

Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucune provision. Une mention est faite dans l'annexe du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes de salariés.

Note 2.16 Crédit Impôt recherche

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt en France.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable sur les trois années suivant celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise.

Compte tenu du caractère définitivement acquis du crédit d'impôt recherche indépendamment de la situation fiscale du Groupe, il a été décidé de classer ce produit en autres produits d'exploitation.

Note 2.17 Méthodes préférentielles

Les méthodes préférentielles appliquées sont :

- La prise en compte des engagements de retraite et autres avantages au personnel,
- Le retraitement des contrats de location financement,
- La comptabilisation des écarts de conversion actifs et passifs en charges et produits de la période.

NOTE 3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

Note 3.1 Immobilisations incorporelles

L'analyse par nature et les variations d'immobilisations incorporelles et de leurs amortissements se présentent comme suit :

(En K€)	Valeurs Brutes au 31/03/13	Amortissements/ Dépréciations	Valeurs Nettes au 31/03/13	Valeurs Nettes au 31/03/12
Ecarts d'acquisition	1 440	368	1 072	1 328
Concessions, brevets, licences	855	385	470	310
Droit au bail	9 160		9 160	9 164
Fonds de commerce			0	
Autres actifs incorporels	3 132		3 132	3 132
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**13 147**	**385**	**12 761**	**12 605**

Variations	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
31-mars-12	12 894	289	12 605
Augmentations	257	96	161
Diminutions	5		5
Variations de périmètre			
Ecarts de change			0
31-mars-13	13 146	385	12 761

L'écart d'acquisition provient d'un complément de prix versé pour l'achat du compte courant de la société FRANCESCO SMALTO (Suisse) Sàrl. Il était amorti sur 20 ans. Cette année, la durée d'amortissement a été revue et dorénavant l'amortissement est sur 10 ans. L'impact sur les comptes de cet exercice du changement de la durée est de 184 K€. Le test de valeur, reposant sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs, a été effectué sur la base d'un taux d'actualisation de 11,5%.

Les droit au bail intègrent la boutique rue François 1er pour 8.7 M€ et la boutique cour de l'Intendance à Bordeaux pour 0,4 M€. Les autres actifs incorporels pour 3, 1 M€ concernent le fichier client assimilable à une part de marché.

Note 3.2 Immobilisations corporelles

L'analyse par nature et les variations d'immobilisations corporelles et de leurs amortissements se présentent comme suit :

(En K€)	Valeurs Brutes au 31/03/13	Amortissements	Valeurs Nettes au 31/03/13	Valeurs Nettes au 31/03/12
Constructions	0	0	0	0
Installations tech, mat et outillages ind.	104	97	8	13
Immobilisations techniques en crédit-bail	23	8	15	21
Autres immobilisations corporelles	4 558	4 032	526	619
Immobilisations corporelles en cours	32		32	55
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 718	4 136	581	708

Variations	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
31-mars-12	4 635	3 926	709
Augmentations	140	210	-70
Diminutions	57		57
Variations de périmètre			
31-mars-13	4 718	4 136	581

Les immobilisations corporelles progressent de 140 K€ en valeur brute du fait de l'acquisition de matériel de bureau & mobiliers et d'agencements (108 K€), de matériel informatique et logiciels (32 K€).

Les diminutions d'immobilisations, sont constituées de transferts d'immobilisations en-cours en immobilisations incorporelles et corporelles.

Note 3.3 Immobilisations financières

(En K€)	Valeurs Brutes au 31/03/13	Provisions	Valeurs Nettes au 31/03/13	Valeurs Brutes au 31/03/12
Titres de participations				
Prêts	1		1	4
Autres immobilisations financières	454		454	418
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	455	0	455	422

Variations	Valeurs Brutes	Provisions	Valeurs Nettes
31-mars-12	422	0	422
Augmentations	33		33
Diminutions			0
Variations de périmètre et écarts de change			0
31-mars-13	455	0	455

Les autres immobilisations financières concernent essentiellement des dépôts et cautionnement versés par Smalto (176 K€), FSI (150 K€), LDC (21 K€) et Francesco Smalto Suisse (108 K€) dans le cadre des locations immobilières.

Note 3.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours au 31 mars 2021 s'analysent comme suit :

(En Keuros)	Valeurs Brutes au 31/03/13	Dépréciation	Valeurs Nettes au 31/03/13	Valeurs Nettes au 31/03/12
Matières premières	726	5	721	572
En cours biens	95		95	101
Produits finis	147		147	189
Marchandises	7 010	560	6 450	5 819
TOTAL STOCKS ET EN-COURS	**7 978**	**565**	**7 413**	**6 682**

Variation des provisions	Dépréciation au 31/03/2013	Dépréciation au 31/03/2012
Matières premières	5	6
En cours biens		
Produits finis		
Marchandises	560	622
TOTAL DEPRECIATIONS STOCKS ET EN-COURS	**565**	**628**

La société FSI détient la plus grande part du Stock du groupe à hauteur de 7.1 M€, soit 89 % du stock brut global au 31/03/2013.

Le rajeunissement du stock continue.

Note 3.5 Valeurs mobilières de placements

(En Keuros)	Valeurs Brutes au 31/03/13	Dépréciation	Valeurs Nettes au 31/03/13	Valeurs Nettes au 31/03/12
SICAV	2	0	2	40
Actions	62	25	38	62
Valeurs mobilières de placement	**64**	**25**	**40**	**103**

La société avait consenti une garantie à première demande au bénéfice de son bailleur (Mac Arthur Glen) pour le magasin de Pont Sainte Marie à hauteur de 37.6 K€ auprès de la Neuflize OBC. Cette garantie avait fait l'objet d'achats de SICAV. A la résiliation du bail, la garantie a été levée et les SICAV cédées.

Le Groupe dispose de titres d'autocontrôle, soit 97 896 titres regroupés acquis au cours moyen de 0, 636 € pour une valeur totale de 62 K€.

Note 3.6 Créances et Dettes

Note 3.6.1 Créances

Les créances s'analysent comme suit au 31 mars 2013 :

(En K€)	Valeurs Brutes au 31/03/13	Dépréciation	Valeurs Nettes au 31/03/13	Valeurs Nettes au 31/03/12
Clients	9 049	861	8 188	9 197
Créances clients et compte rattachés	9 049	861	8 188	9 197
Créances sociales	10		10	10
Créances fiscales	1 096		1 096	726
Créances fiscales d'IS	486		486	444
Débiteurs divers	674	5	669	710
TOTAL Créances	11 315	866	10 449	11 087

Hors comptes de régularisation et impôts différés à l'actif (IDA)

Les créances fiscales d'IS sont constituées du Carry Back de la société Baronet (364 K€), et d'un crédit d'impôt recherche (CIR) (120 K€). Quant aux créances fiscales, elles sont constituées de TVA déductible.

Note 3.6.2 Dettes

(En K€)	Valeurs au 31/03/13	Valeurs au 31/03/12
Fournisseurs et comptes rattachés	10 097	8 026
Avances et acomptes reçus	134	207
Dettes frounisseurs et compte rattachés	10 231	8 233
Dettes sociales	1 155	1 154
Dettes fiscales	395	404
Comptes courants créditeurs	-1	1
Dettes fiscales d'IS		
Dettes diverses	18	142
TOTAL Dettes	11 799	9 933

Hors comptes de régularisation et impôts différés au passif (IDP)

Note 3.7 Echéance des créances et des dettes

Note 3.7.1 Echéances des créances

Ventilation des créances selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance :

(En K€)	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total au 31/03/2013
Clients	9 049		9 049
Créances clients et comptes arttachés	9 049	0	9 049
Créances sociales	10		10
Créances fiscales	1 096		1 096
Créances fiscales d'IS	122	364	486
Débiteurs divers	674		674
TOTAL créances	10 951	364	11 315

Hors comptes de régularisation et impôts différés actifs (IDA)

Note 3.7.2 Echéances des dettes

Ventilation des dettes selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance :

(En K€)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total au 31/03/2013
Fournisseurs et comptes rattachés	10 097			10 097
Avances et acomptes reçus	134			134
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 231			10 231
Dettes sociales	1 155			1 155
Dettes fiscales	395			395
Comptes courants créditeurs	-1			-1
Dettes fiscales d'IS				0
Dettes diverses	18			18
TOTAL Dettes	11 799			11 799

Hors comptes de régularisation et impôts différés passifs (IDP)

Note 3.8 Comptes de régularisation

Note 3.8.1 Comptes de régularisation actifs

Au 31 mars 2013, les charges constatées d'avance se présentent ainsi :

(En K€)	Valeurs au 31/03/13	Valeurs au 31/03/12
ACTIF		
Charges constatées d'avance	680	304
TOTAL Comptes de régularisation actif	680	304

Les charges constatées d'avances sont des charges d'exploitation pour l'intégralité des valeurs constatées.

Note 3.8.2 Comptes de régularisation passifs

Au 31 mars 2013, les produits constatés d'avance ressortent à :

(En K€)	Valeurs au 31/03/13	Valeurs au 31/03/12
PASSIF		
Produits constatés d'avance	23	75
TOTAL Comptes de régularisation passif	**23**	**75**

Les produits constatés d'avances sont des produits d'exploitation pour l'intégralité des valeurs constatées.

Note 3.9 Disponibilités et trésorerie nette

Au 31 mars 2013, la trésorerie nette se présente ainsi :

(En K€)	Valeurs au 31/03/13	Valeurs au 31/03/12
Valeurs mobilières de placement	64	103
Disponibiltés	4 034	855
Concours bancaires courants (1)	-1 053	-1 644
TOTAL Trésorerie nette	**3 045**	**-687**

(1) Moyens de paiements émis non débités, la Société ne disposant plus de facilités de caisse.

Note 3.10 Capitaux propres

Au 31 mars 2013, le capital social se présente ainsi (en milliers d'euro) :

Capital social	**4 386**
Nombre d'actions	21 929 482
Valeur nominale (regroupement)	0.20

Le capital social de la société mère du groupe SMALTO est passé de 4 214 K€ au 31 mars 2012 à 4 386 K€ au 31 mars 2013.

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 mars 2013 se trouve avec les états financiers.

Note 3.11 Provisions pour risques et charges

(En Keuros)	A Nouveau au 31/03/2012	Augmen-tation	Reprises Utilisées	Reprises non Utilisées	Solde au 31/03/2013
Prov. autres risques	127	58	-16		169
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	218	38			256
TOTAL Provisions pour risques et charges	345	96	-16	0	425

Les «provisions autres risques » sont relatives aux risques prud'homaux et au risque de non recouvrement d'une créance.

Les litiges ne faisant pas l'objet de provisions sont expliqués en Note 6.

Les indemnités de départ à la retraite évaluées au 31 mars 2013 sont d'un montant de 256 K€ et sont calculées selon la méthode prospective et sur la base des hypothèses suivantes :

Population concernée :

- Ensemble de la population présente à la clôture
- Eliminée : toute personne dont le départ était prévu, même si non effectif à la clôture

Rémunération :

La rémunération annuelle sur l'exercice, prorata temporis, de chaque membre du personnel est retenue. Cette dernière est ensuite divisée par 12 pour déterminer le salaire mensuel de base retenu dans le calcul de l'indemnité de départ à la retraite.

Charges sociales :

Le taux de charges sociales appliqué est celui constaté sur l'exercice précédent.

Calcul de l'indemnité de départ en retraite. Le calcul effectué résulte :

- de l'application de la convention collective de la couture parisienne ;
- de l'ancienneté de l'employé au départ en retraite à 65 ans ;
- du salaire mensuel chargé décrit plus haut.

Autres hypothèses :

- Taux de projection à 2% (variation salariale) ;
- Taux d'actualisation à 3.94% (OAT 10 ans + prime de risque 0.25%);
  Table de mortalité année 2005 ;
- Taux de rotation du personnel moyen constaté sur les quatre dernières années pour chaque entité intégrées dans les comptes consolidés.

Note 3.12 Dettes financières

(En K€)	Valeurs au 31/03/13	Valeurs au 31/03/12
Emprunts obligataires convertibles (1)	9 042	6 626
Dettes financières diverses (2)	2	502
Dettes financières Crédit Bail (3)	37	52
Total Intérêts courus non échus	211	165
Concours bancaires courants	1 053	1 644
TOTAL Emprunts et dettes financières	10 344	8 990

Variations	Valeurs Brutes
31-mars-12	8 990
Augmentations	2 462
Diminutions	-1 107
Variations de périmètre et écarts de change	
31-mars-13	10 344

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires convertibles		9 042		9 042
Dettes financières diverses	2			2
Dettes financières Crédit Bail		37		37
Total Intérêts courus non échus	211			211
Concours bancaires courants	1 053			1 053
TOTAL Emprunts et dettes financières	1 265	9 079		10 344

(1) L'augmentation du montant de l'emprunt obligataire correspond aux ventes d'Obligations (2.4 M€) par SC Pontault DS en décembre 2012, donnant lieu à l'élimination de l'actif et du passif correspondant en consolidation. En post clôture, le 2 juillet 2013, les échéances des OC ont été prorogés pour 5 ans jusqu'au 2 juillet 2018 (cf note 1.2.2.1).

(2) Le Groupe, par le biais de la Société Francesco Smalto International, a souscrit à un emprunt pour une durée de 6 mois (reconductible une fois) auprès de la Société Cadanor pour financer son besoin en fonds de roulement relatif à un accroissement d'activité. Cet emprunt a été soldé en décembre 2012.

(3) Le Crédit-Bail porte sur l'évolution du système d'information du Groupe Smalto.

Note 3.13 Impôts différés

Note 3.13.1 Analyse de la charge d'impôt :

(en K€)	31/03/2013	31/03/2012
Impôt courant	0	-1
Impôts différés	96	227
Charge effective d'impôt	96	225

Note 3.13.2 Analyse des impôts différés au bilan :

En K€	31/03/2013	31/03/2012
Impôts différés actifs		
A Nouveau	1 759	1 962
Variation	-106	-203
Ecart de conversion		
TOTAL IMPOTS DIFFERES ACTIF	1 653	1 759
Impôts différés Passifs		
A Nouveau	2 502	2 502
Variation	0	0
Ecart de convertion		
TOTAL IMPOTS DIFFERES PASSIF	2 502	2 502

Une activation des déficits reportables de la société F.S.I. a été effectué en 2010/2011 sur la base de la signature d'un contrat de distribution et licence avec notre partenaire chinois historique. Au titre de cet exercice, le résultat bénéficiaire fiscal de la société FSI a été diminué de ces déficits activés.

Les déficits reportables des sociétés Francesco Smalto (Suisse) Sàrl (4 395 K€), Luxury Distribution Cannes (722 K€) et SMALTO (6 435 K€) n'ont pas été activés du fait de l'absence d'éléments économiques nouveaux sur ces entités.

Les principaux impôts différés sont constatés sur FSI :

- un impôt différé passif de 2 502 K€ sur la plus-value latente d'un incorporel identifié,
- un impôt différé actif de 1 941 K€ correspondant à l'activation des déficits reportables. Cet impôt a été ramené à 1 653 K€ suite à l'affectation du résultat bénéficiaire de cet exercice.

Note 3.13.3 Preuve d'impôts

En K€	Base	Taux	Impôt	Commentaires
Résultat net consolidé	-162			
Amortissement de l'écart d'acquisition	72			
Charge d'impôt effective	96			
Calcul de l'impôt théorique	6	33.33%	2	
Différences permanentes	0		-25	Concerne les frais d'augmentation de capital de Smalto, le CIR de FSI et la distribution de dividende de Pontault DS
Différence taux imposition	0		63	Concerne la Suisse dont le taux d'impôt est de 18,5%
Déficits reportables	0		94	Concerne l'utilisation de déficits de Smalto, Luxury Distribution Cennes et Smalto Suisse.
Crédit impôt recherche	0		0	
Neutralisation retraitement non fiscalisées			-40	Provision sur titres Pontault DS chez Luxury Distribution Cannes
Charge d'impôt effective			96	
Impôt courant	0	0	0	
Impôt différé	0	0	96	
Charge d'impôt effective	0	0	96	

NOTE 4 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Note 4.1 Chiffre d'affaires

L'analyse du chiffre d'affaires est la suivante :

(en Keuro)	Valeurs au 31/03/13	Valeurs au 31/03/12
1) Négoce	14 049	15 141
2) Retail	6 856	7 693
3) Couture	3 300	3 442
4) Autre	1152	486
I - CHIFFRE D'AFFAIRES	25 357	26 762

Le Chiffre d'affaires de la société a diminué de 5%.

L'évolution de l'activité Négoce est la suivante sur 3 ans :

en K€	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
Négoce International	9 637	10 332	7 977
Négoce France	4 523	4 812	4 796
Groupe	637	725	517
Total Négoce	14 797	15 870	13 290

L'évolution par zone géographique de l'activité Négoce est la suivante :

en K€	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
Afrique	5 338	5 094	5 132
Asie	1 677	2 403	1 073
Europe de l'Est	1 656	1 286	1 076
Moyen Orient	825	1 078	575
Europe de l'Ouest	141	471	119
	9 637	10 332	7 976

Les produits liés aux licences ont augmenté de près de 100% notamment sous l'impact de la licence chinoise.

Note 4.2 Résultat d'exploitation

(en K€)	Valeurs au 31/03/2013	Valeurs au 31/03/2012
1) Ventes de marchandises	21 225	23 064
2) Ventes de produits	2 980	3 212
4) Ventes de services	1 152	486
I - CHIFFRE D'AFFAIRES	**25 357**	**26 762**
1) Production stockée	-48	-26
3) Subventions	123	81
4) Reprises amortissements et provisions	1 635	1 024
5) Autres produits d'exploitation (dont transferts de	403	230
II - TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	**27 470**	**28 071**
1) Achats de marchandises	-11 418	-12 024
2) Achats de matières	-923	-626
3) Variation de stocks	721	12
4) Achats de sous-traitance	-334	-298
5) Achats non stockés, Matériel et Fournit.	-172	-203
III - COUTS D'ACHATS	**-12 126**	**-13 140**
1) Autres achats et charges externes	-4 340	-4 563
2) Impots et taxes	-349	-376
3) Charges de personnel	-6 053	-6 511
4) Dotation aux amortiss. et provisions	-687	-769
5) Autres charges d'exploitation	-1 391	-217
6) Autres services extérieurs	-2 092	-2 045
IV - TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**-27 039**	**-27 621**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**431**	**450**

Note 4.3 Dotations et Reprises sur amortissement et provision d'exploitation

(En K€)	Valeurs au 31/03/13	Valeurs au 31/03/12
Total dotation aux amortissements	291	304
Total dotation aux provisions (1)	396	465
TOTAL DES DOTATIONS AUX AMORT & PROV	**687**	**769**
Total des reprises sur immos		
Total des reprises de provisions (2)	1 635	1 024
TOTAL DES REPRISES DE PROV ET AMORT	**1 635**	**1 024**
Total	**-948**	**-255**

(1) dont dotations pour dépréciation des stocks (287 K€), pour dépréciations des clients (78 K€) et pour risques prud'homaux (13 K€)

(2) dont reprises pour dépréciation stock (345 K€), pour dépréciations clients (107 K€), pour risques prud'homaux (15 K€), liquidation Smalto UK (1 156 K€)

Note 4.4 Résultat financier

(En K€)	Valeurs au 31/03/13	Valeurs au 31/03/12
Revenus des autres créances et VMP	17	66
Gains de change	5	277
Intérêts et autres produits financiers	89	70
Produits nets sur cession de VMP	2 417	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	2 529	413
Dotation aux prov. & amort. financiers	-25	
Intérêts et charges financiers	-334	-378
Pertes de change	-52	-3
Charges nettes sur cession de VMP	-2 417	
Autres charges financières	-3	-4
TOTAL CHARGES FINANCIERES	-2 829	-385
RESULTAT FINANCIER	-301	29

Le montant des charges d'intérêts des obligations convertibles s'élèvent à 300 K€ en 2013 comme en 2012.

Les charges et produits de cession concernent la cession partielle des OC Smalto en décembre 2012.

Note 4.5 Résultat exceptionnel

(En K€)	Valeurs au 31/03/13	Valeurs au 31/03/12
Produits sur opération de capital		15
Autres produits exceptionnels	114	
Reprise amortissements et provisions except.		2
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	114	17
Charges sur opération de gestion	-153	-81
Charges sur opération de capital		-18
Doations amortissements et provisions except. (1)	-84	-70
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	-237	-169
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-123	-152

(1) dont Provision indemnité de départ en retraite

Note 4.6 Valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 a acté :

- En onzième résolution d'assemblée, l'émission l'attribution de 83 333 obligations convertibles en action nouvelles. En cas de conversion, chaque obligation donnera droit à 1 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.02 euro.

- En douzième résolution d'assemblée, l'attribution de 104 584 000 bons de souscription d'actions dont l'exercice donne droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles. Le prix d'exercice des BSA a été fixé à 0.02 euro et la durée d'exercice a été fixée à cinq ans.

Le nombre d'actions total en cas d'exercice et ou conversion de la totalité des BSA et des obligations est ainsi de :

- Nombre d'actions existantes à la clôture : 21 929 482
- Nombre d'actions au titre des obligations : 7 523 300 (8 100 obligations sont détenues par la SC Pontault DS) à 0.20 euro l'action,
- Nombre d'actions au titre des BSA : 10 305 719 (en tenant compte de 152 681 BSA déjà exercés à fin mars 2013) à 0.20 euro l'action,
- Soit un total de 39 758 501 actions à 0.20 euro.

Le résultat net recalculé sur la base de la conversion des obligations serait alors de :

- Résultat net de l'exercice : - 345.6 K€.
- Réintégration des charges d'intérêts sur les obligations nette d'impôts : 211.4 K€.
- Soit un résultat net recalculé hors impact des obligations de -134 K€.

Le résultat par action dilué s'élève donc à - 0.003 euro pour 39 758 501 actions

NOTE 5 EFFECTIF ET REMUNERATION DES DIRIGEANTS

- A périmètre constant, l'évolution de l'effectif moyen du Groupe s'analyse comme suit :

Entités	31/03/2013	31/03/2012
Smalto	8	11
FSI	97	92
Luxury Distribution Cannes	4	4
Francesco Smalto (Suisse) Sàrl	3	3
SC Pontault DS	0	0
Effectif moyen groupe	112	110

La société Financière AMON représentée par M. Thierry LE GUENIC (DG de la société SMALTO) a conclu un contrat de prestation de service en date du 28 août 2008 avec la société SMALTO et d'un avenant signé le 04/01/2010.

La société Financière AMON représentée par M. Thierry LE GUENIC (DG de la société SMALTO) a conclu un contrat de prestation de service en date du 23 mars 2010 avec la société FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL

Mme Elisabeth BAUR a perçu au titre de l'exercice 2012-2013 une rémunération au titre de son contrat de travail sur la société FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL.

La société INGENIERIE représentée par M. Patrick ENGLER (Administrateur de la société SMALTO) a conclu un contrat de prestation de service en date du 23 mars 2010 avec la société FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL.

Au titre des contrats ou salaires les mandataires sociaux ont perçu 440 K€.

Il n'existe pas de contrat de retraite particulier et dédié aux membres de la Direction Générale.

NOTE 6 LITIGES

Note 6.1 Litiges fiscaux

Note 6.1.1 Luxury Distribution Cannes

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal couvrant la période du 01/01/2002 au 31/03/2006 notifié en date du 16 mai 2007. Suite à la commission départementale du 14 avril 2009, celle-ci ayant accepté certains arguments de notre société, l'administration fiscale a maintenu une proposition de rectification concernant l'impôt sur les sociétés pour un montant en droit, intérêts, majorations et amendes de 1 695 K€ et au titre de la TVA pour un montant en droit, intérêts, majorations et amendes de 397 K€. De plus au taux de 0.4% par mois, les intérêts au titre de ces redressements s'élèveraient à 301 K€.

Le sujet majeur de la proposition de rectification est une insuffisance de marge réalisée par la société. De plus l'administration constate une amende (100%) sur la marge insuffisante réalisée avec les clients de la boutique, considérant que ceux-ci ont bénéficié d'une distribution de dividende sans qu'ils soient nominativement désignés.

La société conteste le redressement et considère qu'il n'y a pas lieu de provisionner le risque en l'état actuel de la procédure. Assisté du cabinet CMS Bureau Francis Lefebvre, tous les rehaussements sont contestés.

Note 6.1.2 Francesco Smalto International

La société Baronet qui a donné lieu à une Transmission Universelle de Patrimoine au profit de FSI a fait l'objet d'un contrôle fiscal couvrant la période du 01/02/2001 au 30/04/2005.

Dans une proposition de rectification adressée le 22 décembre 2005 et portant principalement sur la déductibilité de certaines charges intragroupe ainsi qu'une contestation de l'application régime mère-fille, le montant des redressements en droits et intérêts sur le bénéfice imposable à l'impôt sur les sociétés s'établit à 1 248.4 K€. Cette proposition de rectification comprend par ailleurs un redressement de TVA pour un montant en droits et intérêts de 534.6 K€. De plus au taux de 0.4% par mois, les intérêts au titre de ces redressements s'élèveraient à 521 K€.

Deux jugements du 27 janvier 2011 ont été rendus par le Tribunal Administratif de Paris déboutant votre société. Il a été formé appel de cette décision en date du 28 mars 2011.

Ces propositions de rectification ont notamment remis en cause le principe de non-taxation des dividendes dans le cadre du régime mère-fille, et donc le droit de faire bénéficier les dividendes perçus du régime des sociétés mères.

Cette position se traduit par une double imposition des mêmes bénéfices d'une société. Cette situation appelle tout d'abord critiques, dans l'espace de l'Union européenne, et sera ainsi soumise, si l'administration fiscale devait maintenir ses positions, à la censure de la Cour de Justice de l'Union européenne.

Mais la position de l'administration fiscale apparaît également susceptible d'être fortement contestée compte tenu de la jurisprudence fiscale française la plus récente, et notamment des arrêts rendus par le Conseil d'Etat dans les affaires JANFIN (arrêt du 27 septembre 2006 qui a fixé de façon restrictive les conditions dans lesquelles l'administration fiscale peut remettre en cause, sur le fondement de l'abus de droit, certaines opérations financières faisant intervenir des distributions de dividendes) et les affaires GOLDFARB et AXA (arrêts du 7 septembre 2009 qui ont débouté l'administration fiscale de ses prétentions à remettre en cause sur le fondement de l'abus de droit des opérations financières faisant intervenir des distributions de dividendes dans des conditions très proches de celles remises en cause par l'administration dans les dossiers du Groupe).

La remise en cause par l'Administration de la refacturations de charges intragroupes est contestable, la société étant en mesure de justifier des montants refacturés.

Ces rectifications sont contestées par le Groupe qui, assisté du cabinet CMS Bureau Francis Lefebvre, a initié des procédures contentieuses et n'a enregistré aucune provision les concernant. Un recours devant le Conseil d'Etat a été initié.

Note 6.2 Autres litiges

Note 6.2.1.1 Révocation d'un administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2011 a décidé de révoquer Monsieur Philippe André LEVEQUE DE VILMORIN de ses fonctions d'administrateur de la société à compter de cette date. Ce dernier à engagé une procédure prud'homale. Les conseils de votre société estiment que la procédure a peu de chances d'aboutir eut égard au statut de mandataire social de cette personne et à l'absence de contrat de travail. Le conseil des prud'hommes a donné raison à votre société. Le demandeur avait formé appel ainsi qu'un contredit à compétence à l'encontre de ce jugement. La Cour d'appel de Paris a jugé irrecevable le contredit et le demandeur s'est désisté de son appel.

Le demandeur a intenté une action devant le Tribunal de Commerce. A la date de la clôture, la Société est confiante au vu du peu de justifications de préjudice apporté par le demandeur.

NOTE 7 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 7.1 Engagements donnés

Francesco Smalto International a mis en nantissement son fonds de commerce situé au 44, rue François 1er à Paris au profit du trésor public, à hauteur de 2.212 K€, au titre du redressement dans le cadre du contrôle fiscal de la société Baronet ayant bénéficié d'une TUP le 31 mars 2008 avec effet comptable au 4/04/2008 dans la société FSI.

Une inscription de privilège au profit du Trésor a été notifiée le 19 octobre 2010 pour 2 091 K€ au titre du litige fiscal Luxury Distribution Cannes.

En date du 16 septembre 2010 un acte de caution solidaire a été signé au profit du bailleur de la boutique de Cannes exploitée par Luxury Distribution Cannes par la société SMALTO.

Note 7.2 Engagements reçus

Suite à l'arrêt de l'autorisation de découvert bancaire contractée par la société auprès de la banque Neuflize OBC, plus aucun engagement n'a été reçu.

Note 7.3 Entreprises Liées

Bilan	Autres (hors interco)
Actif	
Dépôt de Garantie	175.9
Clients & comptes rattachés	145.2
Autres créances	17.3
Charges constatées d'avance	11.5
Passif	
Dettes fournisseurs	788.4
Autres dettes	3.4
Compte de résultat	
Charges d'exploitation	2 563.3
Produits d'exploitation	1 250.0

La rubrique « Autres » portent sur des sociétés concernées par la notion d'entreprises et de parties liées au sens de l'article R 123-199-1 du Code de Commerce.

Note 7.4 Autres engagements hors bilan

Note 7.4.1 Droit Individuel à la Formation (DIF)

Le cumul des heures DIF acquises s'élève à un total de 7 447 heures pour l'ensemble du personnel au 31 mars 2013, estimé à 72 K€.

* *

*